

Election d'un représentant des personnels aux conseils centraux

Scrutin du lundi 12 octobre 2026 au mardi 13 octobre 2026

Procès-verbal de proclamation des résultats

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-3, L. 712-4, L. 712-5, L. 712-6, L. 719-1, 719-2 et ses articles D. 719-1 à D. 719-40 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat à l'exception du III de l'article 2, du 7° de l'article 5 et de l'article 15 ;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2023-1034 du 8 novembre 2024 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes,

Vu le règlement intérieur de l'Université Grenoble Alpes (partie commune) adopté par la délibération N° 17 – D. 12.03.2020 du conseil d'administration du 12 mars 2020 ;

Vu l'arrêté n°2023-065 du 11 juillet 2023 portant fixation des modalités d'organisation du vote électronique par internet pour les élections organisées à l'UGA ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif de l'Université Grenoble Alpes du 18 septembre 2026 ;

Vu l'arrêté n° 2026-132 du 22 septembre 2026 portant organisation de l'élection d'un représentant des personnels aux conseils centraux de l'Université Grenoble Alpes ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif de l'Université Grenoble Alpes du 1^{er} octobre 2026 ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Le président de l'Université Grenoble Alpes a procédé à la vérification des procès-verbaux des opérations de vote et pris connaissance des observations qu'il comporte.

Il a ensuite établi comme suit les résultats du scrutin :

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Collège B : représentants des autres enseignants-chercheurs enseignants et personnels assimilés

- Représentant du grand secteur « disciplines juridiques, économiques et de gestion » :

Siège à pourvoir : 1

Inscrits : 254

Votants : 154

Bulletins blancs : 11

Suffrages exprimés : 143

Taux de participation électorale (votants/inscrits) : 60,63%

A obtenu :

CANDIDATURE	Total voix	Total siège
MILLEVILLE Sébastien (candidature individuelle indépendante)	46	0
ACCARION Eddy (candidature individuelle au titre de la liste UGA : Université d'avenir)	49	1
LE ROY Anne (candidature individuelle au titre de la liste CGT Université de Grenoble)	48	0

Est élu :

CANDIDATURE	Siège
ACCARION Eddy (candidature individuelle au titre de la liste UGA : Université d'avenir)	1

Les résultats proclamés ci-dessus sont adressés à la Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 14 octobre 2026

Le Président de l'Université Grenoble Alpes,



Yassine LAKHNECH